



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 JUIN 2016

Présidé par Monsieur Claude DESCAMPS, Maire

Présents : Raymond FOISSAC, Fabienne SIGAUD, Christophe ROGER, Sylviane BERNARD, Marjorie AUSSENAC, Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Michel LACOMBE, Josiane LAUR, Marie-Claude MILLET, Frédéric SOUSA, Dominique THELINGE, Christophe SOUDE, Robert HARVEY, Catherine CHICQUENOY, Jacques FROMENT, Céline BERRIE, Elsa SOARES, Jean-Pascal MARTIN.

Absents : Patrick BROUEL, Dominique PRUNET (procuration à Michel LACOMBE), Isabelle BOUSQUET-ANTUNES.

Secrétaires de séance : Bénédicte JAHAN et Frédéric SOUSA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu du 19 avril, Monsieur Michel LACOMBE fait remarquer que certains points n'ont pas été rapportés dans ce compte-rendu et demande à ce que cela soit rectifié. Monsieur DESCAMPS lui assure que cela sera fait.

Monsieur le Maire fait passer les feuilles d'émargement.

ORDRE DU JOUR

1 – Droits de voirie

Monsieur FOISSAC rappelle la délibération du 30 juillet 2015 concernant les tarifs de voirie à savoir :

- Catégorie 1 : surfaces jusqu'à 2m² : 20 €
- Catégorie 2 : surfaces de 2.10 à 10 m² : 60 €
- Catégorie 3 : surfaces de 11 à 50 m² : 120 €
- Catégorie 4 : terrasses aménagées : 250 €
- Catégorie 5 : surfaces supérieures à 50 m² : 480 €

et informe l'assemblée qu'il n'y aura aucun changement pour 2016. Il donne lecture de la liste des commerçants versant un droit de voirie :

➤ **Catégorie 1 :**

- Absolut'air
- Mondial Sport
- Les Catounes (annexe du 14 Bd de la Paix)

➤ **Catégorie 3 :**

- L'Orchidée
- La Presse

➤ **Catégorie 5 :**

- Ecole Buissonnière

➤ **Catégorie 2 :**

- Le Virginie
- Chaussures d'Olt
- Le Petit Casino
- Co'Pain Artisan
- Sur le Pouce
- Les Couleurs de l'Instinct

➤ **Catégorie 4 :**

- La Pizzetta
- Fargal Martine (anciennement Bottle Neck)
- Au Palais Gourmand
- Ô Plaisir des Sens
- Le Bar du Centre
- Le 14
- Le Tisany
- Le Pukeko (Futur nouvel établissement près de Co'Pain artisan)

Vote : Pour à l'unanimité, Lucie FAVARETTO ne prenant pas part au vote (Absolut'air)

2 – Participations des communes extérieures au fonctionnement des écoles

Fabienne SIGAUD énumère les différentes charges inhérentes au fonctionnement des écoles : assurance, eau, électricité, téléphone, internet, chauffage, produits d'entretien, fournitures scolaires, maintenance copieur, entretien bâtiments, fournitures diverses, collation matinale et rémunération du personnel à savoir :

Ecole maternelle : 69 734.47 €

Ecole élémentaire : 48 127.58 €

Pour un total global de : 117 862.05 €

Effectifs des écoles :

Ecole élémentaire : 132 élèves dont 50 hors commune de Prayssac

Ecole maternelle : 67 élèves dont 20 hors commune de Prayssac

Global : 199 élèves dont 13 de Pescadoires, 3 de Lagardelle et 3 de Grézels

Montant de la participation au fonctionnement des Ecoles pour l'année 2015/2016 :

117 862.05 / 199 = 592.27 € par enfant scolarisé à Prayssac

Fabienne SIGAUD propose d'arrondir cette somme à 600 €

Michel LACOMBE demande des précisions sur les montants annoncés après les avoir comparés avec ceux de l'année précédente. Fabienne SIGAUD lui répond qu'elle n'est pas en mesure de satisfaire à sa demande pour l'instant n'ayant pas les chiffres 2014/2015 en tête mais lui assure qu'elle vérifiera et lui en fera part.

Vote : Pour à l'unanimité

3 – Création et suppression de postes

Afin de répondre au besoin d'accroissement des activités à la Cyber base, augmentation du nombre d'ateliers (interventions aux écoles, accompagnements aux déclarations des impôts, interventions techniques sur les ordinateurs de la mairie...) monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un agent d'animation sur la base de 28heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2016 pour une période de 6 mois renouvelable une fois. Le maire précise que cet emploi est créé pour l'agent déjà en place qui arrive en fin de contrat et qui a toutes les compétences requises.

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire des postes de travail de deux ATSEM à l'école maternelle.

- ATSEM Principale 2^{ème} classe : porter ce poste de 28 heures à 30 heures hebdomadaires
- ATSEM 1^{ère} classe : porter ce poste de 27 heures à 30 heures hebdomadaires

Vote : Pour à l'unanimité

En ce qui concerne le personnel municipal, Monsieur le maire précise qu'il y aura un départ à la retraite d'un titulaire aux ateliers municipaux au 1^{er} septembre prochain.

Michel LACOMBE demande si ce dernier sera remplacé ? Le Maire lui répond que cela dépendra de la décision de l'agent actuellement en disponibilité de réintégrer ou non la collectivité. Celui-ci doit se prononcer d'ici la fin de l'année.

4 – Proposition Nom de rue

Raymond FOISSAC propose à l'assemblée d'attribuer le nom de « Chemin du Nouel » à la voie située entre le Pont de Ricard et la RD67 nommée Avenue de l'Aviateur Gibert et débouchant sur celle-ci. Il précise qu'il est de l'intérêt de la commune de conserver ce chemin ainsi que la bretelle qui dessert l'ancienne passerelle de la voie ferrée dans le domaine public afin d'anticiper d'éventuelles constructions.

Vote : Pour à l'unanimité

5 – Demande sur fonds de concours CCVLV pour le projet complexe sportif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet du complexe sportif dont il a été question à plusieurs reprises, il a reçu le secrétaire général de la Préfecture, Monsieur QUÉNÉHERVÉ le vendredi 3 juin. Le représentant de l'Etat a confirmé que cette opération pourrait bénéficier de la DETR à la hauteur de 210 753 €.

Est également associé à ce projet le Conseil Régional dont le Vice-président Vincent LABARTHE, venu à Praysac le 23 mai dernier, a assuré la commune du soutien de la Région. Il en est de même de notre Députée Dominique ORLIAC.

Il existe aussi la possibilité d'obtenir une participation de la Communauté de Communes au financement de ce projet, par attribution d'un fonds de concours. Le Maire laisse la parole à Christophe ROGER. Celui-ci rappelle que ce projet ne sera réalisable qu'à la condition d'obtenir un taux de subvention élevé. Il rappelle aussi que c'est un travail de longue haleine que la municipalité a engagé. Christophe ROGER propose donc de solliciter le fonds de concours lié au financement des gymnases auprès de la Communauté de Communes. Il précise que l'aide du fonds de concours est plafonnée à 20% du montant de l'investissement plafonné à 100 000€.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur 3 points :

- autoriser le maire à solliciter cette subvention
- habiliter le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- indiquer que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Avant de prendre part au vote, Michel LACOMBE fait remarquer que depuis la réunion du Conseil du mois de décembre, il n'y a eu aucune concertation par rapport au gymnase et aux travaux qui y sont prévus.

Christophe ROGER lui répond que la rénovation du gymnase fait partie intégrante du projet mais qu'il est indispensable de connaître l'ensemble des financements accordés pour définir plus en détail la nature des travaux à réaliser.

Fabienne SIGAUD ajoute que le projet bénéficie de l'accompagnement du SDAIL, notamment pour la mise en place de l'appel d'offre. Le programme est prévu sur 2 ans et demi.

Michel LACOMBE insiste sur les travaux prévus au gymnase et demande des précisions. Christophe ROGER lui répond qu'en priorité seront rénovés :

- le sol,
- l'éclairage
- les vestiaires avec les normes accessibilité
- l'entrée du gymnase sera repensée pour que les sportifs y accèdent par les vestiaires
- l'amélioration de la partie thermique

Michel LACOMBE demande si la réfection de la toiture qui ne supporte pas les panneaux photovoltaïques est prévue dans les travaux. Ces travaux pourraient permettre de supprimer ce point noir (couverture amiantée) pour l'ensemble des utilisateurs de la salle. Christophe ROGER répond : « Pour le moment, non. Cependant, en fonction des subventions obtenues sur l'ensemble du projet, des évolutions seront possibles pour requalifier les travaux d'un poste à un autre ».

Monsieur le maire reprend la parole et demande à procéder au vote.

Vote : 18 Pour 3 abstentions

6 – Attribution des subventions

Michel LACOMBE rappelle les propos de monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2015 « ... habituellement les subventions sont discutées en commission avant le Conseil Municipal, mais qu'avec l'annulation des élections par le Conseil d'Etat et le départ précipité de l'équipe municipale en place, la commission n'a pas pu être convoquée ni les subventions votées avant les nouvelles élections. Aujourd'hui le vote des subventions devient urgent car les associations sont dans cette attente et pour certaines d'entre elles sont déjà engagées dans des projets onéreux qui nécessitent de la trésorerie. C'est pourquoi il a été décidé de les passer au Conseil de ce soir sans commission préalable. ... » et déplore qu'aucune réunion de la commission n'ait eu lieu en 2016 avant le vote des subventions en Conseil Municipal. En conséquence, Jean-Pascal MARTIN informe l'Assemblée que l'opposition a choisi de s'abstenir lors du vote des subventions.

Le Maire admet certes qu'il n'y a pas eu de réunion de commission, mais rappelle cependant qu'un tableau complet indiquant le montant attribué en 2015, le montant demandé et les principales infos sur l'association, a été remis à chaque membre du Conseil. Christophe SOUDE, sans porter de jugement sur la tenue d'une commission, précise que c'est à sa demande que les associations déposent depuis quelques années un dossier de demande. Certes l'ancienne municipalité organisait une commission mais avec peu de données précises sur le fonctionnement des associations. Michel Lacombe admet et dit que cela prouve qu'avant les commissions fonctionnaient et écoutaient les conseils de l'opposition.

Monsieur le Maire interrompt le débat en précisant que les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations sont étudiés avec soin sur la base de dossiers complets, et qu'il est aussi bien d'en discuter en toute transparence en séance de Conseil pour attribuer des subventions de manière non aléatoire.

Il rappelle que ne peuvent prendre part au vote des subventions les membres du conseil municipal ayant un intérêt personnel au sein de l'association qui en a fait la demande et il invite chaque adjoint à présenter les demandes de subventions qui leur incombent (voir tableau joint).

Vote : chaque subvention est votée à la majorité des voix et 3 abstentions

Ne prennent pas part au vote :

- Bruno DAVID pour le Judo
- Michel LACOMBE pour l'APPMA (Pêche)
- Jean-Pascal MARTIN pour le Centre Aéré le Cerf-Volant
- Lucie FAVARETTO et Elsa SOARES pour le Comité des fêtes
- Christophe ROGER pour Stardoc

Michel Lacombe demande si le Secours Catholique n'a pas fait de demande. Sylviane BERNARD précise que la demande de subvention du Secours Catholique n'est pas examinée car des changements de fonctionnement en interne les obligent à fermer la boutique solidaire.

7 – Modification du bureau de vote et suppression d'un emplacement des panneaux d'affichage

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que deux bureaux de vote ont été créés à Prayssac en 1995 :

- Bureau 1 : Sud de la RD811 + lotissement Lagrèze
- Bureau 2 : Nord de la RD811

Au fil du temps un déséquilibre important s'est creusé entre les deux bureaux et aujourd'hui le bureau 2 compte 400 électeurs de plus. Il propose donc de les remanier de la façon suivante :

- Bureau 1 :
 - Sud de la RD811 + lotissement Lagrèze
 - Entrée Est de la commune côté droit de la RD811 jusqu'à la rue du Chêne Vert
 - Côté pair de la rue du Chêne Vert et de la rue des Tertres
 - Terrains situés entre la rue du Chêne vert, la rue des Tertres et la limite de la commune de Castelfranc.
- Bureau 2 :
 - Nord de la RD811 limité rue du Chêne Vert et rue des Tertres au côté impair.

Vote : Pour à l'unanimité

Raymond FOISSAC rappelle également qu'il existe quatre emplacements pour les panneaux électoraux sur la commune :

- Espace Maurice Faure
- Place d'Istrie
- Lotissement Lagrèze
- Résidence des Plantades

Il propose au vote la suppression de l'emplacement situé résidence des Plantades qui se trouve être très proche de celui de la Place d'Istrie.

Vote : Pour à l'unanimité

8 – Questions diverses

Le maire demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

Michel LACOMBE prend la parole et soulève deux points :

- Lors du vote du compte administratif de la commune du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2016, il semblerait que contrairement à la procédure légale, l'affectation du résultat n'ait pas été voté comme une entité à part, mais inclut dans le global du compte administratif. Il précise que sur la délibération envoyée en préfecture (2016-2015) deux votes apparaissent alors qu'un seul a été effectué et que cela n'est pas conforme. M. le Maire propose de voter l'affectation de résultats maintenant si tout le monde est d'accord. M Lacombe précise que cela n'étant pas à l'ordre du jour nous le voterons au prochain conseil. Christophe ROGER rappelle que la délibération indiquant les deux votes a été lue en séance. Le compte rendu ne mentionnant pas ce double vote, Monsieur le Maire répond à Michel LACOMBE que cette erreur involontaire sera rectifiée dès le prochain conseil municipal. M. FOISSAC précise que l'erreur est humaine.
- Quels sont les résultats de l'enquête publique concernant le lotissement Lagrèze ? Le Maire répond que les résultats ne lui sont parvenus que très récemment, à savoir le jeudi 2 juin, trop tard pour le mettre à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, mais que cela sera examiné à la prochaine séance. En attendant il tient les résultats de l'enquête à la disposition des élus qui peuvent les consulter à leur gré.

Jean-Pascal MARTIN s'interroge également sur deux autres points :

- Où est passé le calvaire situé au square de la Vénus ? Raymond FOISSAC répond qu'il a été démonté pour être rénové car il était en piteux état. Il sera remis à plus ou moins 1m50 de sa place d'origine. En effet des travaux vont être réalisés pour installer la station pour les voitures électriques.
- Pourquoi avoir démonté le jardin Place de la Liberté qui permettait aux parents des élèves de l'école de musique d'attendre leurs enfants dans un lieu agréable ? Raymond FOISSAC 1^{er} adjoint responsable de la voirie répond qu'après de nombreuses sollicitations des commerçants de Prayssac s'inquiétant du peu de places de parking sur la commune, il a été décidé de transporter ce jardin Place des Ecoles afin de réaménager la Place de la Liberté en lui incluant plus de stationnements. Cependant il y sera conservé un espace vert assez conséquent. D'ici la fin de semaine, Raymond FOISSAC devrait pouvoir présenter un premier plan du projet. Il assure que ce dernier sera discuté lors d'une réunion de la commission Cadre de vie et environnement.

La séance est levée à 21h45